Vos questions / nos réponses

Soin cannabis

Par Profil supprimé Postée le 23/05/2014 17:16

> Bonjour,je vais passer en jugement le 19 juin 2014 pour une conduite sous l'effet du cannabis.Cette histoire risque de me faire perdre mon emploi.Je fais appel a vous puisque j'aimerais bien sur arrêter de fumer mais surtout d'arriver devant le juge avec un papier prouvant que je me soigne et que j'ai la volonté de me soigner.
> Pouvez vous m'aider s'il vous plait pour connaitre les démarche a suivre afin d'avoir ce ou ces papiers.
> En vous remerciant.

Mise en ligne le 26/05/2014

Bonjour,

Vous avez la possibilté d'ores et déjà de prendre contact avec le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous, pour commencer une démarche de soins visant à arrêter le cannabis. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Nous ne pouvons présumer de la manière dont le juge prendra en compte votre démarche mais cela ne pourrait à priori que jouer en votre faveur.

N'hésitez pas à revenir vers nous au besoin. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA EQUINOXE

12 boulevard Saint-Louis
Immeuble le Pascal
83170 BRIGNOLES

Tél : 04 94 69 22 38
Site web : www.ch-pierrefeu.fr/conduites-addictives/
Accueil du public : Lundi de 9h à 19h mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30
Secrétariat : Lundi de 9h à 19h mardi, mercredi jeudi et vendredi de 9h à 16h30
Consultat° jeunes consommateurs : Equipe composée d'une psychologue, d'une éducatrice spécialisée, et d'une infirmière pour accueillir et suivre les jeunes consommateurs et leur entourage. Joindre le 06 33 64 85 99 ou par mail (csapa.cjc@ch-pierrefeu.fr)

Voir la fiche détaillée